

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° SNA/AG/D 86-11 du 14 décembre 2011 relative à la composition nominative du comité technique spécial (CTS) du service de l'organisme de Pointe-à-Pitre (direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1200971S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef de service de la navigation aérienne Antilles-Guyane,
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État ;
Vu la circulaire d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 (NOR : BCRF1109882C) portant dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et l'École nationale de l'aviation civile ;
Vu la décision n° 85/SNA-AG/D du 14 décembre 2011 fixant la répartition des sièges au comité technique spécial de l'organisme de Pointe-à-Pitre ;
Vu les demandes formulées par les organisations syndicales,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique spécial du service de l'organisme de Pointe-à-Pitre est composé ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration

Olivier JOUANS, chef du SNA Antilles-Guyane, ou son représentant, président.
Catherine SEGAY, chef du service administratif, ou son représentant.

Article 2

Représentants du personnel

Titulaires

Thierry FRANCIUS, USAC-CGT.
Patrick NOIR, USAC-CGT.
Bruno DOUYERE, USAC-CGT.
Olivier VUILLEMIN, SNCTA.
Christian MERLE, SNCTA.

Suppléants

Liliane BADEN, USAC-CGT.
Jean-Louis DEISS, USAC-CGT.
Charles BALAGNE, USAC-CGT.
Emmanuel CAU, SNCTA.
Philippe MAZEAU, SNCTA.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 14 décembre 2011.

O. JOUANS